

MODULE 6-1

Un chez moi adapté, un chez moi adopté !

■ Livret ressource

OBJECTIF GÉNÉRAL

Identifier les moyens de limiter les risques de chute à domicile.

TABLE DES MATIÈRES

I. Les accidents de la vie courante (acvc)	4
II. Les chutes	4
III. Repérer les situations à risque.....	4
A. Des questions à poser pour aider à identifier les risques....	5
1. La sécurité en général.....	5
2. La sécurité électrique	5
3. Aménager ses rangements	6
4. Les escaliers.....	6
5. Les sols	6
6. Le salon.....	7
7. La salle de bain	7
8. Le jardin.....	7
9. La circulation autour et dans la maison	7
IV. Conseils et astuces	8
V. Les aides pour aménager son logement.....	10
A. Des professionnels pour aider à aménager son logement ..	10
B. Des aides financières	11
VI. Grille d'évaluation de l'environnement domiciliaire	13
Pour en savoir plus :	16

■ ■ I. LES ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE (ACVC)

Les accidents de la vie courante sont des traumatismes non intentionnels qui se répartissent usuellement selon le lieu ou l'activité. Ils incluent les accidents domestiques, les accidents scolaires, les accidents de sport ou de vacances, et les accidents survenant à l'extérieur.

Il y a 11 millions de victimes d'accidents de la vie courante chaque année en France.

Ces acvc causent 20 000 décès par an, soit 3 fois plus que les accidents de la circulation et 20 fois plus de que les accidents du travail.

Les chutes représentent 84% des AcVC chez les 65 ans et plus.

■ ■ II. LES CHUTES

Les AcVC : coups, collisions, contacts avec corps étrangers.

De 65 à 69 ans, 70% des AcVC sont des chutes.

A partir de 90 ans, 94% des AcVC sont des chutes.

Ils surviennent principalement dans la maison : à l'intérieur (62%), aux abords extérieurs (7%). Autres lieux : voie publique (16%), maison de retraite (9%).

Conséquences :

Fractures dans 41% des chutes, augmentation du risque de fracture régulièrement avec l'âge.

Contusions/hématomes : 34% des chutes. Plaies : 17% des chutes.

Luxations et entorses : respectivement 3% et 2%.

■ ■ III. REPÉRER LES SITUATIONS À RISQUE

Lorsque l'on vit depuis longtemps dans le même logement, on ne voit plus les situations qui pourtant sont dangereuses ou qui peuvent le devenir lorsque l'on vieillit.

De manière générale, les risques de chutes peuvent se répartir en plusieurs groupes (plusieurs types) :

- risques liés à la présence d'obstacles,
- risques liés aux rangements,

- risques liés au manque de points d'appui,
- risques électriques,
- risques liés à l'éclairage,
- risques de glissade.

A. DES QUESTIONS À POSER POUR AIDER À IDENTIFIER LES RISQUES

1. LA SÉCURITÉ EN GÉNÉRAL

- ❖ Avez-vous installé un détecteur de fumée à tous les étages ?
 - Détecteur de fumée obligatoire depuis mars 2015. Il se fixe au plafond.
 - Au moins un par logement, de préférence près de la chambre.
- ❖ Avez-vous installé un détecteur de monoxyde de carbone ?
 - Détecteur de monoxyde de carbone non obligatoire.
 - Le monoxyde de carbone est le résultat d'une combustion incomplète.
- ❖ Avez-vous une liste de numéros d'urgence faciles à lire près de votre téléphone, préenregistrés dans votre fixe ou dans votre smartphone ?
 - Liste des numéros d'urgence :
 - 18 : pompiers,
 - 15 : SAMU,
 - 112 : numéro d'urgence européen
 - 17 : police.
- ❖ Avez-vous un extincteur ou un aérosol à fonction extinctrice dans votre cuisine ?
 - Choisir un extincteur non rechargeable de petite contenance (3L). Ne l'utiliser que sur des feux naissants.
- ❖ Avez-vous plusieurs téléphones dans votre maison ?
 - Des téléphones accessibles (notamment dans la chambre) pour joindre les secours et/ou un smartphone.

2. LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

- ❖ L'éclairage est-il suffisant dans toutes les pièces ?
- ❖ Avez-vous une veilleuse qui éclaire le trajet jusqu'aux toilettes la nuit ?
- ❖ Rangez-vous vos rallonges après chaque utilisation ?
- ❖ Avez-vous suffisamment de prises pour éviter le recours aux multiprises ?
- ❖ Avez-vous un système de va-et-vient à chaque extrémité du couloir ?
- ❖ Avez-vous un système de va-et-vient en haut et en bas des escaliers ?
- ❖ Avez-vous vérifié l'état du fil électrique de vos appareils ménagers ?
- ❖ Les prises de vos appareils sont-elles bien compatibles avec les prises murales ?

Des millions de logements présentent des anomalies d'installation électrique en France. Ces anomalies peuvent être des prises mal fixées, des fils dénudés, des disjoncteurs défectueux ou des installations non conformes aux normes de sécurité.

L'utilisation de rallonges électriques est dangereuse : rallonges en cascades, surchauffe des rallonges.

La norme NF C 15-100 est la norme française qui régit les installations électriques en basse tension, c'est-à-dire alimentées sous une tension inférieure ou égale à 1 000 volts en courant alternatif ou à 1 500 volts en courant continu. Elle vise à assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que le confort et l'évolutivité de l'installation.

La norme NF C 15-100 s'applique à toutes les installations électriques neuves ou entièrement rénovées, qu'elles soient situées dans des bâtiments d'habitation, des locaux professionnels, des établissements recevant du public ou des lieux de travail. Elle définit les règles de conception, de réalisation, de vérification et d'entretien des installations électriques, ainsi que les caractéristiques des matériels et équipements utilisés.

3. AMÉNAGER SES RANGEMENTS

- ✦ Disposez-vous de rangements facilement accessibles ?
- ✦ Les produits lourds sont-ils placés dans les placards du bas et les plus légers dans les placards du haut ?
- ✦ Les produits dont vous vous servez tous les jours sont-ils facilement accessibles ?
- ✦ Avez-vous un escabeau stable et de faible hauteur ?
- ✦ Rangez-vous vos produits ménagers de façon à ce qu'ils soient inaccessibles pour vos petits-enfants ?
 - Si vous recevez vos petits-enfants, penser à mettre hors de portée les produits ménagers, mais aussi les médicaments.

4. LES ESCALIERS

- ✦ Vos escaliers sont-ils équipés d'une rampe ?
- ✦ Votre escalier est-il doté d'un système de va-et-vient qui permet de déclencher l'éclairage en haut et en bas, ou d'un éclairage détecteur de mouvement ?

5. LES SOLS

- ✦ Vos tapis sont-ils fixés au sol ?
- ✦ Utilisez-vous de la cire antidérapante pour vos parquets et vos carrelages ?
- ✦ Vos escaliers sont-ils en bon état ?
- ✦ Avez-vous des tapis antidérapants dans votre baignoire ou dans votre douche ?

6. LE SALON

- ❖ Les tapis sont-ils fixés au sol à l'aide d'un sous-tapis antidérapant ?
- ❖ L'éclairage est-il suffisant dans l'ensemble de cette pièce, même dans les coins ?

7. LA SALLE DE BAIN

- ❖ Avez-vous anticipé d'éventuelles difficultés d'accès à la baignoire en installant une douche à l'italienne ou un bac extra-plat ?
- ❖ Êtes-vous équipé d'un carrelage antiglisser ou avez-vous installé des systèmes antidérapants ?

8. LE JARDIN

- ❖ Les éventuels obstacles à l'extérieur (dalles disjointes ou recouvertes de mousses, tuyau d'arrosage...) ont-ils été repérés ?
- ❖ Evitez-vous d'utiliser une échelle quand vous êtes seul ?

9. LA CIRCULATION AUTOUR ET DANS LA MAISON

- ❖ Les marches et allées menant chez vous sont-elles en bon état et bien éclairées ? Des dalles disjointes peuvent faire trébucher.
- ❖ Les lieux de passage sont-ils dégagés de tout obstacle ?
 - Les lieux de passage peuvent être encombrés (pots de fleurs, plantes imposantes... mais aussi tuyau d'arrosage).
- ❖ Les portes de séparation permettent-elles de passer aisément d'une pièce à l'autre ?
 - Des portes de séparation trop petites, qui ne s'ouvrent plus complètement, des conflits d'ouverture entre plusieurs portes...

IV. CONSEILS ET ASTUCES

<p>Eliminer les obstacles</p>	<p>Désencombrer les lieux de passage pour une circulation fluide (guéridon, pots de fleurs, fils électriques, ...).</p> <p>Fixer les fils électriques le long des murs ou utiliser des ranges fils.</p> <p>Attention aux objets aux bords des meubles.</p> <p>Eviter d'utiliser des rallonges Matérialiser les marches isolées à l'aide de nez de marche de couleur contrastée.</p>	<p>Toilettes : Une porte s'ouvrant vers l'extérieure, facilitant l'accès à la pièce, notamment si besoin de venir en aide à une personne.</p> <p>Chambre et sanitaires au même étage.</p> <p>Salle de bain : Installer une douche avec un receveur extra-plat, une douche italienne.</p> <p>Il existe des possibilités de faire évoluer une baignoire en douche, nécessitant moins de travaux.</p>
<p>Limiter les risques de glisser et de chutes</p> <p>Cuisine : nettoyer le sol afin de ne pas glisser sur des restes de repas.</p> <p>Escaliers et marches : éviter de prendre les escaliers les bras chargés, enlever ses lunettes de lecture lors des déplacements.</p>	<p>Prévoir des points d'appui : rampes, mains-courantes, barres d'appui pour sécuriser ses déplacements et les changements de position (toilettes, escaliers, couloirs, ...).</p> <p>Fixer les tapis au sol à l'aide d'un sous-tapis antidérapant (ou les enlever), notamment la descente de lit.</p> <p>Matérialiser les baies vitrées et les portes de la douche (autocollants)</p> <p>Salle de bain : utiliser des tapis antidérapants.</p> <p>Il existe des produits antidérapants à appliquer directement sur le carrelage (bombe aérosol, rayon bricolage).</p> <p>Réguler la pression de l'eau pour éviter les éclaboussures au sol. Cela peut être plus facile à l'aide d'un réducteur de pression ou d'un brise-jet sur le robinet.</p>	<p>Le carrelage de petite dimension : les joints jouent un rôle antidérapant. Douche plutôt que baignoire.</p> <p>Equipements fonctionnels : installations faciles d'accès (plaques, four, évier, réfrigérateur).</p> <p>Les plaques à induction sont sans dangers.</p> <p>Les robinets mitigeurs se manipulent plus facilement à une main.</p> <p>Des prises à hauteur des interrupteurs</p> <p>Privilégier les tiroirs aux portes de placards, privilégier les meubles à pans coupés, sans angles vifs.</p> <p>Il existe des fours à ouverture latérale, des réfrigérateurs à larges tiroirs qui peuvent faciliter la vie.</p> <p>Les casseroiliers permettent d'accéder plus facilement aux ustensiles.</p> <p>Certaines gazinières sécurisées coupent l'arrivée de gaz en l'absence de combustion.</p>

<p>Améliorer l'éclairage</p>	<p>Privilégier l'éclairage naturel. Ajouter des éclairages artificiels pour éliminer les zones sombres (LED, tubes fluorescents).</p> <p>Multiplier les points d'éclairage indirects plutôt qu'une source unique.</p> <p>Choisir des ampoules basses consommation à éclairage instantané d'une puissance d'au moins 75 watts.</p> <p>Chambre/couloir : Des veilleuses ou des détecteurs de présence qui s'allument automatiquement sur le chemin des toilettes pour éviter de se déplacer dans le noir si les interrupteurs sont loin.</p> <p>Salle de bain :</p> <p>Privilégier la lumière blanche.</p>	<p>Escalier : S'équiper d'un va-et-vient permettant de déclencher l'éclairage en haut et en bas ou d'un détecteur de mouvement.</p>
<p>Aménager ses rangements</p>	<p>La zone de confort se situe entre la hanche et l'épaule. Ce qui est rangé à cette hauteur évite de se baisser ou de monter sur un escabeau pour accéder au contenu. Mettre les objets à usage courant dans cette zone.</p> <p>Chambre : Aménager sa table de chevet afin que tous les objets importants soient à portée de main (téléphone, verre d'eau, lunettes...).</p> <p>Ranger ses vêtements par saison de façon à les avoir à portée de main.</p>	<p>Il existe des systèmes de penderies escamotables.</p>

- ❖ Aérer régulièrement
- ❖ Anticiper l'aide au déplacement et l'espace que cela nécessite.
- ❖ S'équiper d'un répondeur téléphonique afin de ne pas se précipiter pour répondre au téléphone et rappeler le correspondant une fois bien installé. Ou s'équiper d'un smartphone facile à avoir sur soi lors de ses déplacements dans la maison.
- ❖ L'entretien annuel de la chaudière est obligatoire.
- ❖ Le ramonage de la cheminée doit être fait à l'aide d'un hérisson. Les autres systèmes sont inefficaces (bûche de ramonage par exemple). Un professionnel délivrera un certificat.
- ❖ Faites vérifier votre VMC par un professionnel tous les 3 ans.

- ✦ Si vous en avez la possibilité, privilégier des équipements qui facilitent la vie :
 - volets électriques, portail automatique, portes de garage automatisées,...
 - sols antidérapants,
 - prises électriques à 80 cm du sol afin qu'elles soient accessibles debout ou assis,
 - sécurité anti-intrusion, portier vidéo, gâche électrique d'ouverture de porte.

✦ **Technique pour sortir du lit :**

Savez-vous que dans une vie, on peut sortir du lit quelques 27 000 fois !

Pour sortir de son lit sans douleur, il faut commencer par se tourner sur le côté, droit ou gauche en fonction de sa préférence et/ou de ses douleurs. Puis se mettre le plus près possible du bord du lit tout en restant allongé.

La main libre qui ne repose pas sur le lit prend appui devant le torse alors que les jambes genoux repliés passent tout doucement hors du lit. Le torse s'élève tandis que l'autre bras qui se replie également aide le premier à lever doucement le corps. Les jambes viennent à terre et on est assis sur le côté du lit. Il ne reste plus qu'à se lever en poussant sur ces deux bras sans trop pencher le torse en avant.

✦ **Dans le jardin :**

Les chutes de hauteur sont nombreuses et ont souvent des conséquences dramatiques. Quand l'échelle est nécessaire ne l'utiliser jamais seul.

N'hésitez pas à faire appel à des professionnels pour vos travaux en hauteur.

■ ■ V. LES AIDES POUR AMÉNAGER SON LOGEMENT

■ A. DES PROFESSIONNELLS POUR AIDER À AMÉNAGER SON LOGEMENT

- ✦ **Les ergothérapeutes :** ces professionnels de santé aident qui aident les personnes qui ont des difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne, à cause d'un handicap, d'une maladie ou d'une blessure. Ils évaluent les capacités et les besoins de leurs patients, et leur proposent des solutions adaptées pour maintenir ou retrouver leur autonomie et leur qualité de vie. De plus en plus souvent, ils proposent des aménagements dans la maison, avec l'avis d'un architecte quand ceux-ci touchent au bâti. La consultation d'un ergothérapeute en libéral pour un aménagement de domicile n'est pas remboursée. Ces professionnels exercent donc plutôt dans les hôpitaux, les centres sociaux, les centres d'information et de conseil sur les aides techniques (CICAT) et les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).
- ✦ **Les artisans du secteur du bâtiment et de l'habitat**
- ✦ **Les distributeurs d'aides techniques :** les aides techniques sont des matériels adaptés qui facilitent les activités de la vie quotidienne, comme se déplacer, se laver, cuisiner, etc. Il existe de nombreux types d'aides techniques, comme des barres d'appui, des sièges de douche, des rampes d'accès, des téléphones à grosses touches, etc.

Pour trouver des informations et des conseils sur les aides techniques, vous pouvez vous adresser aux CICAT (centres d'information et de conseil en aides techniques), qui sont des structures neutres et indépendantes qui vous informent, vous conseillent et vous orientent vers les distributeurs ou les prestataires adaptés à vos besoins.

B. DES AIDES FINANCIÈRES

À QUI S'ADRESSER ?

Achat ou location d'aides techniques à la marche ou à la mobilité

Pour financer l'achat ou la location d'aides techniques, vous pouvez bénéficier de certaines aides financières, comme la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Aménagement du logement à la perte d'autonomie

Vous pouvez prétendre à des aides ou à une TVA réduite pour différents travaux d'adaptation de votre salle de bain, de la cuisine, de la chambre ou des escaliers, ou les travaux de rénovation thermique qui vous permettent d'améliorer l'état de votre logement en termes d'accessibilité et d'autonomie.

Plusieurs dispositifs ou organismes sont à votre disposition : les conditions et les montants de prises en charge sont propres à chaque financeur.

Dans tous les cas, ne commencez jamais de travaux avant d'obtenir l'acceptation de votre dossier.

✚ Depuis le 1er janvier 2024, Ma Prime Adapt' aide à financer l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, sous conditions de ressources.

Les conditions pour obtenir cette aide sont :

- être âgé de 70 ans et plus, quel que soit leur GIR ;
- ou être âgé de 60 à 69 ans en perte d'autonomie (relevant d'un GIR 1 à 6) ;
- ou être en situation de handicap, quel que soit l'âge et justifier d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 % ou être éligible à la prestation de compensation du handicap.

et

- avoir des ressources inférieures à certains plafonds
- être propriétaire ou locataire de son bien.

Parcours

Le parcours débute par une prise de contact avec un conseiller France Renov', qui va préciser le projet et mettre le ménage en relation avec un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) agréé ou habilité par l'ANAH. L'accompagnement par un AMO est obligatoire ; il est le contact privilégié du ménage, tout au long de son projet.

L'AMO réalise un diagnostic logement autonomie pour déterminer le projet de travaux et le plan de financement.

Ce diagnostic permet également de repérer d'éventuelles fragilités sociales du ménage, qui donneront alors lieu à une orientation vers la caisse de retraite ou le conseil départemental pour la réalisation, en parallèle, d'une évaluation globale des besoins.

Une fois ces deux étapes franchies, le ménage fait sa demande de subvention. Après accord il fait réaliser les travaux par un artisan ; il recevra sa subvention une fois les travaux terminés et leur conformité vérifiée.

Types de travaux

Les travaux finançables par MPA sont l'adaptation de la salle de bain, l'accessibilité du logement (rampe d'accès, monte escalier...), d'autres types de travaux y compris des travaux extérieurs (création d'une pièce supplémentaire, aménagement du cheminement extérieur, parking, volets roulants...) et les travaux induits (carrelage, plâtrerie, plomberie...).

- ✦ La TVA réduite à 5,5% s'applique également pour les travaux qui visent à favoriser l'autonomie chez soi. La construction de votre logement doit avoir été achevée au minimum depuis 2 ans.

Il faut simplement faire facturer l'achat et l'installation du matériel par un professionnel.

Où se renseigner ?

- ✦ Les Espaces Conseil France Rénov : service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les particuliers à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.
- ✦ Numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Rénov' ;
- ✦ La fédération SOLIHA (fusion du PACT ARIM et de la Fédération Habitat et Développement) donne des conseils d'aménagement et des informations sur les aides financières disponibles.
- ✦ L'ANIL (l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) apporte un conseil gratuit neutre et personnalisé sur toutes questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement.

VI. GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DOMICILIAIRE

ÉVALUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DES PIÈCES ET AIRES DU DOMICILE COCHER LA RÉPONSE					
Consigne de remplissage de la grille :					
Dans la partie Identification des risques, lorsque vous répondez oui, cela représente un risque.					
Dans la partie identification des éléments à garder ou à améliorer : lorsque vous répondez non, cela représente un élément qui peut être amélioré.					
Identification des risques	OUI	NON	Identification des éléments à garder ou à améliorer	OUI	NON
Cuisine			Cuisine		
Éclairage faible, obscurci ou éblouissant			Articles fréquemment utilisés accessibles		
Interrupteurs mal identifiés, non visibles dans l'obscurité			Espace de travail sur le comptoir disponible		
Aires de déplacement non dégagées ; présence de petits objets, liquides, fils/cordons ou obstacles			Escabeau stable et antidérapant (si utilisé)		
Articles fréquemment utilisés rangés là où il est nécessaire de se pencher ou de lever le bras			Courte distance entre le réfrigérateur, la cuisinette – la cuisinière, l'évier et la table		
Tabouret ou escabeau amovible			Armoires accessibles		
Table amovible ou facile à déplacer			Prises de courant accessibles		
Chaise amovible ou se déplace facilement					

ÉVALUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DES PIÈCES ET AIRES DU DOMICILE
COCHER LA RÉPONSE

Consigne de remplissage de la grille :

Dans la partie Identification des risques, lorsque vous répondez oui, cela représente un risque.

Dans la partie identification des éléments à garder ou à améliorer : lorsque vous répondez non, cela représente un élément qui peut être amélioré.

Identification des risques	OUI	NON	Identification des éléments à garder ou à améliorer	OUI	NON
Salon			Salon		
Éclairage faible, obscurci ou éblouissant			Fils électriques et du téléphone bien fixés		
Carpettes mobiles, dans les aires de déplacement, nattes/paillasons glissants ou obstacles			Bon fauteuil (ferme, fixe, hauteur de l'assise égale à 45 cm environ, avec appui bras)		
Tapis avec bordures relevées ou obstacles			Absence de table basse au milieu du salon		
Surface glissante si non recouverte d'un tapis					
Aires de déplacement non dégagées : présence de petits objets, liquides, fils/cordons ou obstacles					
Chaises non solides ou nécessitant une réparation					
Chaise basse, de laquelle il est difficile de se relever					
Chambre à coucher					
Chambre à coucher			Chambre à coucher		
Éclairage faible, obscurci ou éblouissant			Lit de bonne hauteur (environ 45 cm)		
Carpettes mobiles, dans les aires de déplacement, nattes/paillasons glissants ou obstacles			Matelas ferme		
Tapis avec bordures relevées ou obstacles			Téléphone, lampe, cadran lumineux et lampe de poche sur table de chevet près du lit		
Surface glissante si non recouverte d'un tapis			Espaces de rangement accessibles		
Aires de déplacement non dégagées : présence de petits objets, liquides, fils/cordons ou obstacles			Chaises permettant de s'asseoir pour s'habiller		
Hauteur du lit inappropriée					

**ÉVALUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DES PIÈCES ET AIRES DU DOMICILE
COCHER LA RÉPONSE**

Consigne de remplissage de la grille :

Dans la partie Identification des risques, lorsque vous répondez oui, cela représente un risque.

Dans la partie identification des éléments à garder ou à améliorer : lorsque vous répondez non, cela représente un élément qui peut être amélioré.

Identification des risques	OUI	NON	Identification des éléments à garder ou à améliorer	OUI	NON
Vestibule ou entrée intérieure et corridors ou passages			Toutes les pièces		
Éclairage faible, obscurci ou éblouissant			Seuils de porte à l'entrée ou entre les pièces adoucis ou aplanis		
Carpettes mobiles dans les aires de déplacement (couloir, etc.), nattes/paillasons glissants ou obstacles			Plancher exempt de surface(s) glissante(s) : tapis solidement fixés, pas de surface mouillée ni cirée		
Tapis avec bordures relevées ou obstacles			Plancher sans reflets et tapis unis		
Surface glissante si non recouverte d'un tapis			Égalité du sol (pas de déchirure, de bordure roulée, de bris du revêtement de sol)		
Aires de déplacement non dégagées ; présence de petits objets, liquides, fils/cordons ou obstacles			Aires de déplacement dégagées (pas de fils électriques ; meubles bien disposés et peu encombrants)		
Autres risques observés (soussol, pièce de lavage, chaussures non antidérapantes, vêtements trop longs ou amples, présence de petits animaux dans la maison, etc.)			Éclairage adéquat dans chacune des pièces, dans les corridors, et en haut et en bas des escaliers intérieurs		
Chaise amovible ou se déplace facilement			Interrupteurs accessibles et fonctionnels à l'entrée de chaque pièce		
			Utilisation de veilleuses dans les aires de déplacement (chambre, couloir, salle de bains, escaliers)		
			Téléphone accessible		

POUR EN SAVOIR PLUS :

- ✦ **Agence nationale de l'habitat (Anah)**

www.anah.fr

- ✦ **ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement)**

www.anil.org

- ✦ **France Renov : le service public de la rénovation de l'habitat**

<https://france-renov.gouv.fr/>

- ✦ **Service public : état de l'installation intérieure électrique**

[Diagnostic immobilier : état de l'installation intérieure d'électricité | Service-public.fr](#)

- ✦ **Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches : préserver son autonomie et sa santé**

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/preserver-son-autonomie-et-sa-sante>

- ✦ **Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches : être actif pour préserver son autonomie**

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/preserver-son-autonomie-et-sa-sante/etre-actif-pour-renforcer-son-autonomie>

- ✦ **Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches : aménager son logement et s'équiper**

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/amenager-son-logement-et-sequiper>

- ✦ **Site internet SOLIHA (SOLIdaires pour l'HAbitat)**

www.soliha.fr

- ✦ **Site internet Habitat Développement**

www.habitatdeveloppement.fr



L'essentiel & plus encore